



# Mairie de Villargondran

## COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 21 juin 2021

**PRESENTS** : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, Adjoints, BOIS Stephan, JAUDOIN Carine, LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

**ABSENTS** : ASSIER Aurore donne procuration à BOIS Hélène, DURUISSEAU Gilles donne procuration à ROSSI Philippe, CATTELAN Maurice donne procuration à RICCIO Georges, COHENDET Coralie donne procuration à SALLIERE Michel, ROSSI Romain donne procuration à JAMEN Pascal.

Philippe ROSSAT en retard.

Secrétaire de séance : JAUDOIN Carine

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2021

### **1 - approbation du compte rendu du 26/05/2021**

Pas de remarque.

**Vote : 14 pour**

### **2 – 3CMA restitution de la compétence autorité organisatrice de la mobilité à la Région**

Les communes membres doivent prendre la délibération avant le 30 juin.

La modification du ressort territorial lié à la fusion de l'EPCI déjà compétent en matière de mobilité entraîne l'inclusion de services de transports publics existants réguliers ou à la demande. La Communauté de Communes, Autorité Organisatrice de Transport Urbain pour l'ex territoire de Coeur de Maurienne, devient à compter du 1er janvier 2019, Autorité Organisatrice de la Mobilité pour l'ensemble de son ressort territorial en matière de transport urbain, non urbain et de transport scolaire.

Les modalités du transfert et des conditions de financement des transports transférés par la Région Auvergne Rhône-Alpes font l'objet d'une convention entre la 3CMA et la Région Auvergne Rhône-Alpes étant précisé que la convention ne concerne pas le transport des élèves handicapés qui reste du ressort du Conseil Départemental.

Par ailleurs, la Communauté de Communes est compétente pour l'installation, la maintenance et l'entretien des abribus et autres mobiliers matérialisant les points d'arrêt du réseau de transport.

Suite à une proposition de la Région, il a été décidé de restituer à la Région la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale.

La 3CMA a accepté la modification suivante des statuts de la 3CMA à compter du 30 juin 2021, remplaçant le paragraphe « Transport » susvisé par le libellé suivant :

TRANSPORT ET MOBILITE La communauté de communes peut être délégataire de tout ou partie de la compétence « mobilités » de la part de la Région ou de toute autre collectivité publique.

A compter du 30 juin 2021, elle sera délégataire :

- De services réguliers de transport public de personne, à l'exception des services saisonniers de transports touristiques intra et inter stations de sports d'hiver.
- De services à la demande de transport public de personnes
- De services de mobilités actives, partagés et solidaires

**Vote : 14 pour**

Au sujet des abri bus, Monsieur le Maire évoque celui du chemin du Camp, qui, de par les travaux TELT, est amené à disparaître.

6 élèves sont concernés par cet arrêt.

Après discussion, il est décidé de l'implanter au carrefour du chemin du camp, coté droit en venant de St Jean de Maurienne.

A voir lors de la réunion prévue ce mardi 22 juin avec TELT et SNCF RESEAUX.

### **3 – décision modificative M49**

Une augmentation de crédits est nécessaire sur le BP.

- Amortissements, les recettes doivent être égales aux dépenses, il manque 82 €

DM = recettes d'investissement au c/281561 + 82 €  
dépenses d'investissement au c/21561 + 82 €

- Redevance pour l'agence de l'eau, il manque 211 € pour pouvoir régler les factures correspondantes.

Redevances pour l'agence de l'eau, crédits manquants au chapitre 014.

DM = recettes de fonctionnement au c/70611 + 134 €  
recettes de fonctionnement au c/70111 + 134 €  
dépenses de fonctionnement au c/706129 + 215 €

**Vote : 14 pour**

#### **4 – création du poste d'agent de maîtrise**

Un agent a réussi l'examen professionnel d'agent de maîtrise. Les créations de poste permettent aux agents d'évoluer dans leur carrière.

La liste d'aptitude sera demandée au centre de gestion, ainsi que la procédure de ce recrutement.

**Vote : 14 pour**

#### **5 – convention activité paddle**

L'activité devait débuter le 19 juin, en fait elle commencera le 26.

Lecture de la convention à signer avec Mme RICETTI.

La première année se fera à titre gracieux, les assurances nécessaires seront prises par Mme RICETTI, interdiction de sous-louer, le SDIS ne surveille pas l'activité, la sécurité des usagers devra être assurée.

**Vote : 14 pour**

#### **10 – compte - rendus des commissions**

Travaux : Georges RICCIO

- La croix du Cochard a été enlevée provisoirement afin de la remettre en état. Elle ne sera remise en place que certainement à l'automne, du fait de la pénurie de bois.
- Grégory demande s'il est prévu la réfection de la salle polyvalente, rouille à l'extérieur. Une réflexion doit être engagée à ce sujet, le bâtiment datant de 1992.
- Réunion avec TELT ce mardi pour les travaux en bas de commune. Explications données sur la voie de circulation qui sera en double sens.
- Chantier en prévision sur le site des Anciennes Resses pour l'évacuation de notre décharge. Une rotation de 50 camions/jour est prévue pour l'évacuation de 30 000 m3.  
L'information sera transmise à tous les riverains.

-Un chemin piéton sera matérialisé et protégé par des barrières pour l'accès au plan d'eau.

Arrivée de Philippe ROSSAT à 18 h.45

L'entreprise laisse un bungalow à la disposition de Mme RICETTI pour stocker ses paddles.

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

-Bilan de la réunion avec les présidents d'association pour la fête du lac prévue le 21 août.

Les repas se feront en vente à emporter.

Nouvelle réunion début juillet.

-Association du café associatif, les statuts ont été validés et transmis en Sous-Préfecture.

-Philippe ROSSAT donne des informations suite à l'AG de l'ACCA. Un bureau a été constitué.

Communication – CIAS : Hélène BOIS

- Le bulletin en préparation se poursuit.

- Vu avec l'office de tourisme pour l'implantation des panneaux en vue de jeux d'été.

#### **11 – informations et questions diverses**

-Bibliothèque, les offres pour les logiciels ont été reçues, un rendez-vous est pris avec les représentants de Savoie biblio pour un avis sur le matériel, et l'informatisation devrait pouvoir se faire durant l'été.

Un CDD sera créé pour 2 mois.

A voir pour le recrutement mutualisé avec le musée.

-Le conseil municipal est invité à une réunion pour le chantier TELT, les invitations seront transmises.

-la société TELT travaille actuellement sur les eaux qui vont être utilisées pour le tunnelier et la potentielle récupération des calories avant rejet.

-Visite du jury départemental des maisons fleuries le 8 juillet.

-Elections, mise au point des permanences.

-Aménagement bibliothèque, une subvention de 1551 € est accordée par Savoie Biblio.

-Toiles Salle polyvalente, elles seront mises en place début juillet. Explications sur l'achat des livres.

Séance levée à 19 h.45